



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et messieurs les Chefs  
d'établissements privés sous contrat

#### Division des Personnels

DP 5 - Bureau académique  
des Personnels de  
l'enseignement privé 1<sup>er</sup> degré

Référence  
DP5 10-11 MOSART.doc

Dossier suivi par  
Frédéric Alberti

Téléphone  
04 91 99 67 76

Télécopie  
04 91 99 67 81

Mél.  
ce.dp13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédélec  
13231 Marseille  
Cedex 1

MARSEILLE, le 30 mars 2011

**OBJET :** Mise en place du dispositif MOSART relatif aux retenues sur traitement pour absence de service fait des personnels des établissements d'enseignement privés sous contrat

La modernisation des procédures de retenues de traitement pour absence de service fait dans les établissements et services de l'éducation nationale s'est traduite par la création et l'implantation du module MOSART (Module de Saisie des Absences et Retenues sur Traitement) pour les services centraux et déconcentrés ainsi que pour les établissements publics locaux d'enseignement.

Afin de poursuivre ce processus de modernisation, le dispositif MOSART va être étendu progressivement aux établissements d'enseignement privés sous contrat du 1<sup>er</sup> degré.

A partir de l'automne 2011, la mise à disposition du module MOSART sera faite pour les directeurs d'écoles privées sous contrat. Cela implique que les mises à jour des absences de service fait seront à cette date à la charge des établissements pour les personnels placés sous leur autorité.

Je vous remercie par avance de votre contribution au bon déroulement de cette opération et tiens à vous signaler que des informations complémentaires et une date précise vous seront données ultérieurement.

Pour l'Inspecteur d'Académie,  
Le Secrétaire Général

*Signé*

**Michel RICARD**